

La Marine Canadienne

Le Grand Mensonge Conservateur !

La Revanche de Laurier !

Les Traîtres et les Renégats !!!

HONTEUSE ET CYNIQUE RECUCADE !

**CE QU'ONT FAIT LES CHAMPIONS AUTONOMISTES
DE 1911 !!!**

Une des pages les plus honteuses et les plus humiliantes de l'histoire politique de ce pays sera celle qui a été écrite par les chefs conservateurs de la Province de Québec avant, pendant et depuis les élections de 1911 sur cette question de la MARINE.

Lorsque, en 1910, Sir Wilfrid Laurier proposa au gouvernement canadien l'adoption de la loi navale, feu M. Monk disait ce qui suit :

“Ce projet, en somme, n'a rien d'extraordinaire, il n'est “que le prolongement, si je puis m'exprimer ainsi, d'une législation existant dans nos Statuts depuis de longues années.”

C'était vrai et c'était juste qu'il en fût ainsi.

La défense du territoire n'est-elle pas le premier des devoirs d'une nation ?

Cartier et McDonald l'avaient ainsi compris à l'époque de la Confédération, en 1867.

Ils organisèrent la défense de terre par la milice.

Quarante ans plus tard, en 1909, le Parlement, par une résolution unanime, celle du 29 mars, signifia au gouvernement Laurier l'ordre d'organiser la défense canadienne par mer.

En 1910, le gouvernement Laurier faisait adopter par la Chambre une loi prévoyant à la création par degrés d'une marine pour la protection du Canada sur mer.

L'immense étendue de nos côtes maritimes et l'accroissement considérable de notre commerce nécessitaient cette protection.

LA TENTATION.

Mais la tentation était trop grande de faire à ce sujet du capital politique.

Le parti libéral fut dénoncé en même temps par deux éléments contradictoires et opposés.

LES IMPERIALISTES ET LES NATIONALISTES.

Les impérialistes ayant à leur tête Borden, Foster, Hughes, Sproule, dénoncèrent la loi Laurier parce qu'elle était trop canadienne.

Ils prétendirent que cette loi entraînerait la séparation du Canada avec la Grande-Bretagne, et que Laurier voulait trahir l'Angleterre, en gardant le contrôle d'une flotte indépendante.

De leur côté, les farouches nationalistes de Québec, Bourassa, Blondin, Pelletier, Sévigny, Paquet, etc., prêchèrent une doctrine diamétralement opposée.

Pas un sou, pas un homme pour la défense navale.

Laurier trahissait son pays et ses compatriotes pour le bénéfice de l'Angleterre, et voulait envoyer nos enfants se faire tuer sur toutes les mers du globe pour les anglais.

LES ELECTIONS DE 1911.

Les Chambres furent dissoutes sur la question de la réciprocité commerciale avec les Etats-Unis.

Dans la Province de Québec, les élections se firent sur la question de la Marine.

Tous les candidats de l'Opposition s'intitulèrent "nationalistes".

Ils renièrent Borden comme leur chef et acclamèrent MM. Monk et Bourassa.

"La politique de Laurier est une politique **néfaste**", criaient-ils.

"Mais la politique de Borden est encore **plus néfaste**", répétaient-ils en chœur.

LEUR PROGRAMME.

1. RAPPEL DE LA LOI NAVALE.
2. PLEBISCITE AVANT TOUTE NOUVELLE LEGISLATION NAVALE.

"Renversez Laurier, et la loi **maudite** de la marine sera "rappelée dès la première session."

"Lisez vingt députés indépendants comme nous, dans la "Province de Québec, disaient-ils ensuite, et la loi navale sera "rappelée."

Tous promettaient de résigner leur mandat et de mourir même sur l'autel de la patrie pour obtenir le rappel de la loi Laurier.

Lisez quelques-unes des déclarations et des promesses faites par les candidats nationalistes de 1911:

LOUIS-PHILIPPE PELLETIER.

(Assemblée Jeune Lorette, rapport de l'Événement, 30 août 1911):

"En second lieu je suis candidat, parce qu'à votre voix qui "m'appelait s'est jointe la voix du chef nationaliste de ce district, M. Armand Lavergne."

“Je suis aussi candidat comme protestation contre la marine de guerre et pour contribuer à remédier à cette loi scélérate.”

(Assemblée St-Grégoire, rapport de l'Événement du 18 septembre 1911) :

“Le peuple vous aime, Lavergne, parce que vous l'avez aimé. Bourassa et vous avez écrit une page unique dans l'histoire de notre pays.”

“Je me suis présenté parce que j'avais l'appui de M. Armand Lavergne, et le 21 septembre, vous aurez à chanter la victoire de Pelletier et Lavergne.”

“Assemblée de Lorette, lors de son élection comme ministre, rapport de l'Événement, 28 octobre 1911) :

“En deux mots, j'étais pour le plébiscite, je reste pour le plébiscite. Si l'on me donne mieux, il va sans dire que je ne le refuserai pas.”

LOUIS CODERRE.

(Assemblée St-Henri, Le Devoir, 13 septembre 1911) :

“Je m'engage sur l'honneur et devant vous, électeurs d'Hochelaga, si je suis élu le 21 septembre, à travailler pour obtenir le rappel de la loi de la marine, que ce soit M. Laurier ou M. Borden qui soit au pouvoir.”

P. E. BLONDIN.

(Discours à la Chambre des Communes, page 4710, Hansard 1909-1910) :

“Malgré le regret que j'en éprouve, je me sens obligé de protester hautement à la fois contre la politique du gouvernement et contre celle de mon propre parti, sur cette question de la création d'une marine Canado-Impériale, ou d'une contribution en argent.”

(Assemblée Trois-Rivières, Le Devoir, 7 août 1911) :

“Nous ne voulons nous battre que quand la frontière canadienne sera en danger, mais jamais quand celle de l'Afrique sera menacée.”

D. O. LESPERANCE.

(Discours à Montmagny, l'Événement, 16 septembre 1911) :

“Il déclare que si M. Borden ne rappelle pas la loi de la Marine pour consulter le peuple, il remettra son mandat de député et dénoncera l'Opposition si elle ne tient pas sa promesse de faire un plébiscite.

“Lorsque je serai au Parlement, Messieurs, j'entends suivre la politique de M. Henri Bourassa et Armand Lavergne, et j'entends me donner aux intérêts de mon comté Natal, le comté de Montmagny. Et si je faillis à mon devoir, je donne à mon ami M. Lavergne le droit de me combattre avec la même ferveur que vous m'appuyez.”

(Assemblée du Cap-St-Ignace) :

“S’il s’était trouvé vingt-cinq députés canadiens-français pour voter contre la marine, ce projet n’aurait jamais été adopté. Et de même pour le projet de M. Borden. Et c’est ce qui arrivera à la prochaine session, si vous élisez vingt-cinq hommes indépendants, soucieux de vos intérêts.”

DR. EUGENE PAQUET.

(Assemblée de Terrebonne, Le Devoir, 31 juillet 1911) :

“Il faut que la loi de la marine soit aussi rappelée. Pour cela il nous faut des hommes qui, au lieu de s’aplatir pour des honneurs, sachant rester debout pour l’honneur.”

(Assemblée de Montmagny, le 18 septembre 1910, rapport du Devoir) :

“Ce serait un crime national que d’adopter une politique qui aurait pour objet de négliger le développement de notre pays et de contribuer à la construction d’une flotte qui irait combattre sur toutes les mers du monde.”

“M. Paquet demande à M. Monk et à M. Bourassa, apôtres de nos libertés, de tout sacrifier, même leur vie, s’il le faut, pour faire rappeler cette loi inique.”

ALBERT SEVIGNY.

(Assemblée de Ste-Flavie, Le Devoir, 26 juillet 1911) :

“Aujourd’hui que l’Europe est sur un volcan, que la guerre va jeter les nations les unes contre les autres, qu’elles se battent ensemble, nous n’avons rien à voir aux querelles de l’Angleterre ou des pays voisins.

“Il dénonce ensuite la proposition de Borden de donner trente-cinq millions, et dit qu’avec vingt-cinq indépendants M. Monk aurait réussi.”

(Assemblée de Lorette, l’Événement, 28 octobre 1911) :

“Oui, nous sommes loyaux, et dans cette grande question de l’impérialisme, nous voulons, M. Borden, M. Pelletier, M. Monk, moi-même et les autres députés de la Chambre, tout simplement consulter le peuple.”

JOS. RAINVILLE.

(Assemblée de Verchères, Le Devoir, 5 septembre 1911) :

“Son chef, c’est le peuple; il marchera dans la voie ouverte par Monk et Bourassa.”

Il est inutile de citer d’autres déclarations de même nature. Les électeurs de la Province de Québec savent que tous les candidats conservateurs ont pris les clochers des églises à témoin que la loi de la marine serait rappelée, si le gouvernement Laurier était battu.

Tous promirent non seulement de résigner leur mandat, mais de verser leur sang, même, pour obtenir ce rappel.

L’HON. TH. CHASE-CASGRAIN.

On a dit que M. Casgrain n’avait pas fait cause commune avec les nationalistes et que lui, au moins, n’était pas compro-

mis dans ce mouvement et n'avait fait aucune déclaration sur la marine.

Ce serait même une des raisons qui auraient motivé son entrée dans le Cabinet Fédéral.

C'est une erreur et une fausseté.

M. Thomas Chase-Casgrain a fait comme les autres.

Et voici les paroles qu'il a prononcées le 15 septembre 1911 au patinoir de la Grande Allée, à Québec, telles que rapportées dans l'Événement du 16 septembre 1911 :

“ Au moins, tout ce que nous voulions sur cette question, c'était de consulter le peuple, le peuple notre juge. Sir Wilfrid Laurier ne l'a pas jugé à propos, alors nous avons protesté avec M. Bourassa. M. Laurier parle de l'alliance “monstrueuse des conservateurs et des nationalistes. . . . notre “alliance à nous est l'expression d'une communauté d'idées et “de sentiments.”

M. Casgrain, le nouveau chef conservateur de la Province de Québec, avait donc le même programme que ses associés en 1911.

LE RESULTAT.

Plus de vingt candidats nationalistes furent élus à la suite de ces mensonges et de ces promesses échevelées.

Pelletier, Nantel, Blondin, Coderre, Sévigny, Lesperance, Rainville, Paquet, Lavallée, Boulay, Bellemarre, Barrette, Mondou, Achim, etc., etc. doivent leur élection à ce programme et à ces promesses.

Laurier était tombé au champ de l'honneur, victime de la lutte la plus lâche et la plus méchante qui ait encore été livrée au Canada.

LE GOUVERNEMENT BORDEN.

M. Borden forma son Cabinet, et ceux qui y représentèrent la province de Québec avaient été élus comme adhérents du programme nationaliste.

LES PROMESSES VIOLEES.

Quatre ans se sont écoulés, et dans toutes les occasions les champions nationalistes de 1911 ont renié leurs promesses et foulé aux pieds leurs engagements avec une effronterie sans parallèle dans l'histoire canadienne.

LA LOI LAURIER N'EST PAS RAPPELEE.

La loi Laurier est dans nos Statuts, et tous les nationalistes élus en 1911 votent et banquetent avec le gouvernement Borden.

La loi maudite de Laurier, comme ils l'appelaient, est toujours en vigueur, et pas un député nationaliste n'a résigné son mandat, comme ils s'y étaient tous engagés.

Pelletier est juge, Nantel est commissaire des chemins de fer, Blondin est ministre, Coderre est ministre, Sévigny est

député-orateur de la Chambre. Tous sont à la crèche, et la loi de la marine est la dernière de leurs occupations.

LA CONTRIBUTION BORDEN.

Et le gouvernement Borden, à la session 1912-1913, a présenté, avec l'appui de ces mêmes hommes, une loi de contribution à la marine de l'Empire, sans que le Canada ait son mot à dire ou ait un contrôle quelconque à exercer à raison de cette contribution.

Cette loi décrétrait une dépense première de \$35,000,000. pour l'achat de trois dreadnoughts, et, de l'aveu des ministériels, n'était que le prélude d'un système de contribution à la marine impériale.

C'était la proposition que tous les nationalistes désignaient en 1911 comme étant une mesure encore plus infernale que la marine Laurier.

MONSIEUR MONK.

Feu M. Monk, dégoûté, jeta son porte-feuille à la figure de M. Borden.

Saluons bien bas le seul geste honorable de toute cette triste histoire.

Pelletier et Nantel se cramponnèrent à leur fauteuil de ministre. Ils s'adjoignirent Coderre, et la province de Québec se trouva représentée dans ce cabinet hybride par un caméléon politique et deux nullités.

Cette loi de contribution était un coût direct à l'autonomie canadienne.

Nous devenions des vassaux payant un tribut sans aucune représentation et sans aucune voix au conseil.

LE PARTI LIBERAL.

Le parti libéral, fidèle à ses anciennes traditions, défendit les libertés canadiennes.

LES TRAITRES.

Que firent les nationalistes de 1911 à la Chambre des Communes, lorsque cette lutte mémorable fut livrée?

Où étaient les Pelletier, les Nantel, les Coderre, les Sévigny, les Blondin, les Rainville, les Lespérance, les Paquet, les Lavallée, les Boulay, etc. ?

LE PLEBISCITE.

Le plébiscite fut proposé. ILS VOTERENT CONTRE LE PLEBISCITE. (Voir Hansard français, 27 fév. 1913, page 4529.)

L'APPEL AU PEUPLE.

L'appel au peuple fut proposé. ILS VOTERENT CONTRE L'APPEL AU PEUPLE. (Voir Hansard français, 27 fév. 1913, page 4531.)

LA CONTRIBUTION.

Enfin, le bill Borden proposant une contribution de 35 millions fut proposé en deuxième lecture, et tous ces renégats votèrent pour ce qu'ils appelaient "la loi encore plus infernale de Borden". (Voir Hansard français, 27 fév. page 4533.)

C'est alors que Laurier et la vaillante phalange libérale qui le suivait livrèrent un combat historique.

Incapables de répondre à l'argumentation des libéraux, le gouvernement et ses valets essayèrent de dompter l'Opposition par la force brutale, et la Chambre des Communes siégea sans interruption pendant 15 jours et 15 nuits, afin d'imposer au peuple canadien le passage de cette loi inique.

Que faisaient alors les nationalistes, ceux qui avaient juré de verser leur sang pour l'autonomie canadienne?

Au lieu d'aider les vaillants libéraux qui se battaient avec l'énergie du désespoir, nos renégats de Québec, qui ne disaient plus un mot, assistaient cependant aux séances de la Chambre afin de maintenir un quorum et aider le gouvernement à faire triompher la force brutale.

LA CLOTURE.

Finalement, le gouvernement se sentant battu et ne pouvant avoir raison de la vaillance, de l'énergie et de l'intelligence libérale au service d'une cause noble, décida d'anéantir la liberté de parole au parlement canadien et d'imposer la loi inique de la CLOTURE.

Tous les nationalistes de 1911 votèrent contre la liberté de parole en faveur de cette loi monstrueuse.

SUPREME INFAMIE.

Et on les vit tous se lever, l'un après l'autre, dans la scène la plus honteuse qui se soit déroulée au parlement canadien, pour fermer la bouche de Laurier et infliger une injure sanglante au grand vieillard dont l'éloquence a résonné tant de fois dans l'enceinte parlementaire pour la défense des libertés canadiennes.

Aucun commentaire ne pourrait faire ressortir toute l'infamie de cet acte public, et tous et chacun de ceux qui s'en sont rendus coupables recevront le châtement qui leur est dû de la part des électeurs canadiens.

LA SITUATION ACTUELLE.

La loi de la marine canadienne est encore dans le Statut, et c'est la loi reconnue du pays.

Sir Wilfrid Laurier est bien vengé.

Tout le monde s'accorde à dire aujourd'hui que c'est lui qui a vu d'avance ce qui était nécessaire pour notre pays, et que c'est sa politique qui était la seule conforme à nos aspirations et à nos besoins.

Le gouvernement Borden a été bien heureux d'avoir sous la main, lorsque la guerre a éclaté, les deux vaisseaux qui ont été l'objet de tant de sarcasmes en 1911, le Niobé et le Rain-

bow, et la Providence a voulu que ce soit les conservateurs, le gouvernement de M. Blondin, de M. Sévigny, de M. Paquet et de tous ces farouches autonomistes, qui utilisassent le Niobé et le Rainbow, avec l'approbation de tous ces intriguants.

Le gouvernement Borden ne s'est pas contenté du Niobé et du Rainbow, il a acheté deux sous-marins, et il a même affrété et nolisé 33 autres bateaux pour les fins de la marine canadienne.

Voici les noms de quelques-uns de ces bateaux:

Le "Advent"; le "Baleine"; le "Legal Limited"; le "Sabre-Premier"; "Uncle Sam"; "Viking"; "Gladiator"; "Navata"; "Premier"; "Midland"; "Scotsman"; "Shannon"; "Melanippe"; "King-Malcolm", etc., etc.

Et pour annoncer ses intentions au sujet de la marine canadienne, le ministre de la marine, M. Hazen, disait à la Chambre des Communes, le 27 mars 1915, que le collège naval de Halifax n'était pas assez grand, et que c'était l'intention du gouvernement, après la guerre, de construire un grand établissement afin d'avoir un collège naval digne du Canada et de la marine canadienne.

TOUS SONT POUR LA MARINE.

Et pas une voix discordante ne s'est élevée au sein de la députation canadienne-française conservatrice, et le rideau est tombé sur le dernier acte de la grande comédie conservatrice nationaliste de 1911.

CYNIQUE VOLTE-FACE.

N'avons-nous pas eu raison de dire que cette page est la plus triste de l'histoire politique canadienne? Jamais des hommes publics ne se sont trouvés dans une position aussi humiliante devant leurs électeurs et devant leur pays.

Les conservateurs de la Province de Québec ont foulé aux pieds leurs promesses sacrées, ils ont déchiré leurs programmes électoraux et ils se sont moqués cyniquement des braves électeurs qui avaient ajouté foi à leurs déclarations solennelles.

LA REVANCHE.

C'est le devoir sacré et impérieux de tous les électeurs de la province de Québec, sans distinction de parti, de souffleter tous ces menteurs et ces hypocrites, et de leur apprendre d'une façon éclatante qu'on ne peut pas rire d'eux aussi brutalement qu'ils l'ont fait.

Électeurs de la province de Québec, rendez à Laurier le poste qui lui a été volé, et chassez les menteurs de 1911.

VIVE LAURIER !

Publié par le Bureau Central d'Information, du Parti
Libéral Canadien. Ottawa, Can., 1915.